

Plus que 939 millions. Depuis 2020 et le lancement du volet forestier du programme France Relance, environ 61 millions d'arbres ont été plantés en France. A l'époque, le plan, présenté comme « un effort inédit », portait sur 50 millions d'arbres. Depuis, l'effort a changé de dimension : fin octobre 2022, après un été marqué par des incendies exceptionnels, Emmanuel Macron annonçait vouloir en planter 1 milliard en dix ans, un engagement souvent cité depuis comme preuve de l'engagement du gouvernement pour la biodiversité. Renouveler 10 % de la forêt, « c'est faisable, et c'est même ce que nous devons faire », assurait le chef de l'Etat. C'est un formidable chantier écologique, environnemental et d'aménagement.

Sur le papier, la promesse est séduisante. Les forêts, malmenées par les incendies, les sécheresses et les maladies, apparaissent plus précieuses que jamais pour séquestrer du carbone, protéger la biodiversité, fournir des matériaux ou de l'énergie. Le président français n'est d'ailleurs pas le seul à s'engager en leur faveur : les Etats-Unis, l'Union européenne ou la Chine, où se trouvent 25 % des superficies forestières apparues depuis dix ans, ont lancé des programmes de plantation.

Un an après l'annonce du président français, des associations de protection de la nature, des scientifiques et des forestiers s'inquiètent toutefois des conditions de sa mise en œuvre. Ils redoutent une approche « simpliste », qui pousserait à faire du chiffre au détriment de la préservation des écosystèmes existants et de la biodiversité. Des craintes nourries par le bilan de France Relance et par la publication d'un rapport précisant les orientations du gouvernement en matière de renouvellement forestier.

Zones de déprise agricole

Intitulé « Objectif forêt » et rédigé par un comité spécialisé du Conseil supérieur de la forêt et du bois (CSFB), ce rapport, publié fin juillet, justifie l'objectif de renouvellement de 10 % de la forêt. « L'ampleur et la vitesse des changements globaux vont dépasser les capacités d'adaptation naturelle de ces écosystèmes », écrivent ses membres, qui représentent l'ensemble des parties prenantes. Les forêts doivent ainsi être adaptées ou reconstituées, au risque sinon de ne plus pouvoir fournir à l'avenir les différents services qu'elles rendent aujourd'hui.

Mortalité des arbres en forte hausse, dépérissements massifs, croissance ralentie... Tous les si-

gnaux concernant l'état de santé des forêts sont au rouge. Face à ce constat, la plupart des acteurs tombent d'accord sur la nécessité d'intervenir davantage. « Cela faisait longtemps que l'on demandait un fonds stratégique », rappelle Antoine d'Amécourt, le président du syndicat des propriétaires forestiers privés Fransylva. C'est encore plus indispensable aujourd'hui avec le réchauffement. Je ne suis pas inquiet, il y aura de la place pour tous ces arbres.

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, qui a pris le relais de France Relance, le gouvernement mobilise, en 2023, 150 millions d'euros pour aider les propriétaires, privés ou publics, à renouveler leur forêt. Une somme qui passera à 250 millions d'euros en 2024, avec un objectif affiché de « montée en puissance » au fil des années.

« Qu'il faille intervenir davantage, oui. Mais la question, c'est

Les ONG de préservation de la nature demandent qu'un seuil maximal de coupes rases soit introduit

comment », considère de son côté Christophe Chauvin, pilote du réseau forêts de France Nature Environnement. Où ce milliard d'arbres sera-t-il planté ? Avec quelles essences ? Et de quelle manière ? En se basant sur des travaux de modélisation, le comité du CSFB identifie les territoires qui seront concernés : les surfaces incendiées et dépérissantes, qui continueront à augmenter, mais aussi des peuplements considérés comme vulnérables, à adapter. Et des « forêts pauvres mais avec un fort potentiel de bois d'œuvre », qu'il est possible d'améliorer.

Au total, le rapport estime entre 900 000 et 1 100 000 hectares les surfaces où il y aura « vraisemblablement » une intervention dans les dix prochaines années. Près de 90 000 hectares de zones de déprise agricole, qui aujourd'hui s'enrichissent naturellement, sont également désignés comme des espaces où des « boisements volontaires » pourraient être installés.

A propos de certaines de ces estimations, six organisations de protection de la nature expriment, dans une analyse conjointe, « de fortes réserves ». Un autre point les fait bondir : selon les hypothèses retenues dans le rapport, les plantations après coupes rases (appelées « plantations en plein ») représenteraient les deux tiers des opérations à effectuer pour atteindre la cible de 1 milliard d'arbres. Si ces pratiques sont parfois inévitables sur des parcelles ravagées par un feu ou un pathogène, les associations assurent qu'elles

ne doivent être utilisées qu'en dernier recours, pour favoriser la régénération naturelle et les plantations d'enrichissement.

« Dans l'immense majorité des peuplements, tout ne meurt pas et on peut avoir l'espoir de garder une ambiance forestière et que l'écosystème se régénère », assure Christophe Chauvin. Les coupes rases entraînent des risques accrus d'érosion des sols, de pertes de carbone, de minéraux et de fertilité. Elles ont aussi des effets négatifs sur la biodiversité, avec un appauvrissement en termes d'espèces, comme le décrit une vaste expertise collective de 2021.

Tout couper pour replanter

Pour les ONG, le système « pousser au crime », en faisant en sorte qu'il soit beaucoup plus simple et avantageux, pour un propriétaire, de tout couper pour replanter, ces plantations étant largement subventionnées. « Dès que l'on met comme objectif 1 milliard d'arbres plutôt que des surfaces à restaurer, on incite les gens à faire du chiffre et donc de la plantation en plein, regrette Sylvain Angerand, coordinateur des campagnes de l'ONG Canopée. Le forestier qui dit : « Je ne vais planter que 100 arbres pour restaurer progressivement ma forêt », il va avoir très peu d'argent, alors que, pour celui qui remplit le fichier Excel en plantant 5 000 arbres à l'hectare, dans un beau quadrillage facile à vérifier, c'est le jackpot. »

« Il y a aussi un problème de conflits d'intérêts lorsque la personne qui conseille le propriétaire a intérêt à vendre des travaux lourds, parce que c'est avec ça qu'elle fait son chiffre d'affaires », ajoute Sylvain Angerand. C'est ce qui se passe avec les coopératives qui font à la fois du conseil et des travaux.

En mars 2022, Canopée révélait que 87 % des projets financés par le plan France Relance impliquaient des coupes rases. Une proportion confirmée par le rapport « Objectif forêt », qui note que la plantation en plein est lar-

gement choisie par les propriétaires. Le 23 octobre, le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, a annoncé un projet de coopération en matière de politique forestière avec la Suède, qui pratique une sylviculture fondée sur la monoculture et les coupes rases.

Interrogé au sujet du plan de renouvellement français, le ministre de l'agriculture assure pourtant que les coupes rases « ne sont pas la solution ». « Il faut tordre le cou à l'idée que le renouvellement forestier, c'est encourager les coupes rases, assure l'entourage de Marc Fesneau. Nous encourageons la gestion forestière : il faudra raccourcir les cycles, car les vieilles forêts absorbent moins de carbone. »

L'expert forestier Sylvestre Couderc, qui a présidé le comité spécial du CSFB et piloté la rédaction d'« Objectif forêt », se veut aussi rassurant. « Lors de plantations pures et dures après coupes rases en période de sécheresse, il y a de la casse. Or les forestiers n'ont pas envie d'échouer », explique-t-il. En 2022, le taux d'échec des plantations a atteint un record, notamment en raison du réchauffement.

Canopée dénonce aussi le fait que France Relance ait permis, dans 83 % des cas, des plantations en monoculture. Dans un rapport de 2021 (non publié), des membres des académies des sciences et de l'agriculture observent également que la biodiversité et les fonctionnalités écologiques apparaissent comme « un domaine négligé » du volet forestier du plan, et que la diversification des essences est « très insuffisante ». Selon les scientifiques, la diversité est un facteur de résilience majeur face au dérèglement climatique.

Aujourd'hui, les ONG réclament que le versement des aides prévues dans le cadre de France 2030 soit conditionné à davantage de garanties en matière de préservation de la biodiversité et de diversification, et au maintien obligatoire d'éléments écologiques, tels que le bois mort. Elles demandent aussi qu'un seuil maximal de coupes rases soit introduit.

LES CHIFFRES

80 %

C'est la hausse de la mortalité des arbres depuis dix ans.

670 000 HECTARES

La superficie de forêt déperissante représente 4 % de la forêt française.

13,1 MILLIONS DE M³

C'est le volume annuel des arbres morts entre 2013 et 2021 contre 7,4 millions de m³ entre 2005 et 2013.

« On vit une révolution qui oblige à tout repenser : la sylviculture, les mélanges d'essences, la prise en compte de la biodiversité », souligne aussi Sylvestre Couderc. Les nouveaux modèles seront plus complexes, c'est un challenge, mais, si on ne s'adapte pas, il y aura très vite un retour de boomerang. »

Parvenir à planter 1 milliard d'arbres soulève d'autres défis. Savoir quelles essences favoriser, d'abord. Si des expérimentations et des recherches sont menées pour savoir lesquelles seront les plus adaptées au climat des prochaines décennies, le sujet est éminemment complexe. La mobilisation des propriétaires forestiers ensuite, alors qu'une grande partie d'entre eux ne gèrent pas leur forêt – les trois quarts de la forêt française appartiennent à 3,5 millions de propriétaires. Et la structuration de toute une filière enfin : en amont, la production de plants devra être multipliée par trois ; en aval, l'industrie devra évoluer pour exploiter tous les bois produits, et pas seulement les résineux. « On ne maintiendra la diversité des essences que s'il y a une diversité des usages du bois », prévient Antoine d'Amécourt. ■

PERRINE MOUTERDE



Plantation d'un « îlot d'avenir », une sélection d'essences résistantes au changement climatique, dans la forêt de Tronçais (Allier), le 15 mars. VASSILI FEODOROFF

DE CAUSE À EFFETS.

Le mardi
21h – 22h
Aurélie Luneau

Le magazine de l'environnement

En partenariat avec **Le Monde**

france culture
L'esprit d'ouverture